

### Votre interlocuteur

**ONET TECHNOLOGIES TI - Centre de Formation**

SIRET : 388 035 107 00290 - N°activité : 24130153537

Christelle JULOU

☎ 02 35 97 64 00

cjulou@Onet.fr

LIP INDUSTRIE TECHNIQUE & NUCLEAIRE

Madame JUSTINE PLACIDO

69 RUE JEAN ZAY

1ER ETAGE PORTE C

69800 – SAINT PRIEST

**Intitulé :** Recyclage Savoir Commun du Nucléaire de niveau 1 (SCN1) - Option RN  
**Durée :** 2.00 jour(s), soit 14:00 heures  
**Dates :** Du 26/03/2026 au 27/03/2026  
**Horaires :** Début 1<sup>er</sup> jour : 8:30 h  
 Fin dernier jour : 16:30 h  
**Lieu :** CANY-BARVILLE (76)

| Intitulé de la prestation | Type de tarification | Coût unitaire HT | Quantité | Coût global HT |
|---------------------------|----------------------|------------------|----------|----------------|
| Formation Inter           | Forfait/Pers.        | 586,00 €         | 1.00     | 586,00 €       |

|                         |          |
|-------------------------|----------|
| <b>Montant total HT</b> | 586,00 € |
| Montant total TVA 20%   | 117,20 € |
| Montant total TTC       | 703,20 € |

**L'inscription ne sera définitive qu'à réception de ce document dûment complété et signé, accompagné des prérequis.**

### Important :

1. Maîtrise de la langue d'enseignement : Français lu, écrit, parlé
2. Être en possession d'un certificat SCN1 (formation initiale ou recyclage)

| Prénom et Nom            | Date de naissance |
|--------------------------|-------------------|
| DJAMEL MEBAREK BOUKHALFA | 13/05/1985        |

Si vous avez des besoins d'aménagements spéciaux dû à une gêne, un handicap temporaire ou permanent merci de nous le signaler.

Pour LIP INDUSTRIE TECHNIQUE & NUCLEAIRE

Prénom, Nom, Fonction : .....

Fait le, ..... à .....

Pour ONET TECHNOLOGIES TI désignée ci-après Onet Technologies Formation

EMMANUEL BELLANGER – Responsable formation

Fait le 29/06/2026 ..... à CANY-BARVILLE



« Lu et approuvé » avec cachet et signature

### Renseignements complémentaires pour la facturation :

Numéro de commande, d'accord ou de prise en charge : .....

Si la facturation n'est pas à adresser au commanditaire en en-tête de la confirmation d'inscription

Société ou Organisme : .....

Adresse : .....

Complément d'adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

### Applicables aux actions de formation

#### 1- INSCRIPTION :

Les inscriptions ne sont enregistrées qu'à réception par Onet Technologies TI désignée ci-après « Onet Technologies Formation », du bulletin d'inscription paraphé et signé par le client qui vaut acceptation de l'offre, de nos CGV et du règlement intérieur de nos établissements.

#### 2- PREREQUIS :

La réception des prérequis exigés conditionne l'envoi de la convocation par nos soins, l'inscription devient alors définitive et vaut commande.

En cas de non-respect de ce processus, Onet Technologies Formation se réserve le droit de refuser le stagiaire au moment de la formation, dans ce cas, il sera facturé un dédommagement à hauteur de 50 % de la commande.

#### 3- ANNULATION ET REPORT :

Toute annulation doit être communiquée par le client par écrit 6 jours ouvrés avant le début de la formation.

Passé ce délai, Onet Technologies Formation facture au client une somme égale à :

- 50% du cout de la formation pour une annulation 5 jours ouvrés avant le début de la formation.
- 100% du cout de la formation pour une annulation 2 jours ouvrés avant le début de la formation.

En cas de report, un accord pourra être trouvé entre les parties.

Onet Technologies Formation se réserve le droit d'annuler ou de reporter une formation.

En cas d'annulation de formation par Onet Technologies Formation, aucune indemnité et aucun dédommagement ne seront dus au client à quelque titre que ce soit.

En cas de formation dispensée dans les locaux et/ou avec le matériel mis à disposition par le client, les conditions d'hygiène et de sécurité sont sous la responsabilité du client. En cas de non-conformité, Onet Technologies Formation se réserve le droit sans contrepartie financière de ne pas mettre en œuvre cette formation qui sera cependant facturée.

Pour toute inscription d'une personne physique, les articles L 6353 et suivants du code du travail s'appliquent de fait.

#### 4- SUIVI DES FORMATIONS :

Le client se porte fort du respect par chaque stagiaire du règlement intérieur et l'ensemble des prescriptions

spécifiques à la formation suivie qu'il portera à leur connaissance. Dans le cas contraire, Onet Technologies Formation s'autorise à exclure le stagiaire de la session de formation. Le Client en sa qualité d'employeur sera prévenu, et dans ce cas, l'intégralité de la prestation sera facturée.

#### 5- ATTESTATION DE FORMATION :

A l'issue de chaque formation, une attestation de présence sera remise au stagiaire mentionnant le résultat obtenu lors des tests.

L'attestation de présence et/ou le certificat sera (ont) remis(e) à l'employeur ultérieurement.

#### 6- TARIF ET PAIEMENT :

Tous nos prix sont stipulés hors taxe, il convient d'ajouter la TVA en vigueur à la date d'émission de la facture.

Les prix comprennent les frais d'animation et de supports remis à chaque stagiaire. Les tarifs ne comprennent pas les frais de restauration, de transport et d'hébergement des stagiaires.

Les prix des formations sont ceux figurant sur les tarifs en vigueur au moment de la commande ou sur la proposition commerciale pour les actions spécifiques ou sur l'accord cadre dans les conditions définies par celui-ci.

Si l'organisme financeur ne prend en charge que partiellement le cout de la formation, le complément de facture sera adressé au client qui restera redevable de l'intégralité du cout.

Les conditions de paiement sont celles reprises au verso de nos factures.

#### 7- PROPRIETE INTELLECTUELLE :

Les éléments diffusés lors des formations restent propriétés de leurs auteurs. Toute reproduction est interdite.

#### PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Chacune des Parties s'engage à respecter la Réglementation relative à la Protection des Données à caractère personnel découlant de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 20 Juin 2018 sur la protection des Données Personnelles et du règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016, et à respecter les engagements et garanties visées à l'Annexe 1 « Protection des données à caractère personnel ». Les Parties s'engagent à remplir en collaboration les informations sur les traitements et données.

Je soussigné(e), Madame / Monsieur .....,  
représentant l'Entreprise LIP INDUSTRIE TECHNIQUE & NUCLEAIRE, certifie que le personnel inscrit (voir liste ci-dessous) à la session  
Recyclage Savoir Commun du Nucléaire de niveau 1 (SCN1) - Option RN, numéro 26134982CG se déroulant du 26/03/2026 au  
27/03/2026, à ONET TECHNOLOGIES FORMATION répond bien aux prérequis spécifiés ci-dessous conformément aux exigences de la  
Note d'application des formations Communes Intervenant du Nucléaire (référence D400824000058). **(cocher les prérequis pour la  
formation concernée)**

**POUR LA FORMATION RECYCLAGE SAVOIR COMMUN DU NUCLÉAIRE NIVEAU 1 (R-SCN1) :**

- ☐ Savoir lire, écrire, comprendre et parler la langue d'enseignement de la formation
- ☐ Extrait CARNAX du certificat SCN1 (initiale ou recyclage)

**POUR LA FORMATION RECYCLAGE SAVOIR COMMUN DU NUCLÉAIRE NIVEAU 2 (R-SCN2) :**

- ☐ Savoir lire, écrire, comprendre et parler la langue d'enseignement de la formation
- ☐ Extrait CARNAX du certificat SCN2 (initiale ou recyclage)

**POUR LA FORMATION RECYCLAGE COMPLÉMENT SÛRETÉ QUALITÉ (R-CSQ) ET RECYCLAGE COMMUN R-SCN1+R-CSQ OU R-SCN2+R-CSQ :**

- ☐ Savoir lire, écrire, comprendre et parler la langue d'enseignement de la formation
- ☐ Extrait CARNAX du certificat CSQ (initiale ou recyclage)
- ☐ Extrait CARNAX du certificat SCN1 ou 2 (initiale ou recyclage)

**POUR LA FORMATION RECYCLAGE RADIOPROTECTION NIVEAU 1 (R-RP1) :**

- ☐ Savoir lire, écrire, comprendre et parler la langue d'enseignement de la formation
- ☐ Extrait CARNAX du certificat RP niveau 1 ou 2 (initiale ou recyclage)

**POUR LA FORMATION RECYCLAGE RADIOPROTECTION NIVEAU 2 (R-RP2) :**

- ☐ Savoir lire, écrire, comprendre et parler la langue d'enseignement de la formation
- ☐ Extrait CARNAX du certificat RP niveau 2 (initiale ou recyclage)

**POUR LA FORMATION PASSERELLE :**

- ☐ Savoir lire, écrire, comprendre et parler la langue d'enseignement de la formation
- ☐ Extrait CARNAX du certificat SCN1 ou SCN2 (initiale ou recyclage) datant de moins de 4 ans
- ☐ Extrait CARNAX du certificat CSQ (initiale ou recyclage) datant de moins de 4 ans
- ☐ Copie du certificat RP (initiale ou recyclage) d'une autre option datant de moins de 3 ans (plus tolérance de 6 mois) ou copie d'écran CARNAX

**Liste du personnel (PRENOM NOM) inscrit en formation et répondant aux prérequis spécifiés ci-dessus**

DJAMEL MEBAREK BOUKHALFA

Par sa signature, la / le Responsable de l'Entreprise  
garantit l'authenticité des éléments fournis pour  
répondre aux exigences du CEFRI.

Date et signature du Responsable Entreprise

*Centre de Formation*

**Durée**

2.00 jour(s)  
14:00 heures

**Public**

La formation s'adresse à tout intervenant travaillant sur l'installation industrielle d'un CNPE et devant renouveler son habilitation HN1

**Objectifs de la formation**

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de mettre en œuvre sur un CNPE les règles de base relatives à :

- L'environnement de travail
- La sécurité conventionnelle
- L'environnement
- L'incendie

**Programme**

- Accueil
- Positionnement pratique sur chantier-école
- Positionnement théorique et apports circonstanciés portant sur :
  - Fonctionnement d'une centrale nucléaire
  - Repérage des bâtiments, locaux et matériels
  - Culture sûreté nucléaire
  - Règles d'accès sur CNPE
  - Pratiques de Fiabilisation de l'Intervention
  - Habilitations et autorisations
  - Régimes de travail
  - Affichage des zones d'accès
  - Équipements de Protection Individuelle
  - Balisages
  - Règles vitales
  - Vigilance partagée
  - No Go et Stop sécurité
  - Prévention incendie et risque d'explosion
  - Démarche MEEI
  - Protection de l'environnement et le tri des déchets
  - Comportement attendu en cas d'aléas
- Validation des Acquis en Situation
- Validation des Acquis Théoriques
- Bilan de synthèse de la formation

**Méthodes et supports**

- Progression pédagogique par objectifs
- Méthode participative
- Alternance de séquences théoriques et d'exercices pratiques
- La réussite aux validations des acquis, participe au renouvellement par l'employeur de l'habilitation HN1 et M0 (ou M1)
- Chantier-école possédant l'agrément EDF

**Prérequis**

1. Maîtrise de la langue d'enseignement : Français lu, écrit, parlé
2. Être en possession d'un certificat SCN1 (formation initiale ou recyclage)

### **Modalités d'évaluation**

Validation des Acquis Théoriques (VAT) par QCM de 40 questions. et Validation des Acquis en Situation (VAS) par observation de 9 critères sur chantier-école

### **Critères de réussite**

Le certificat SCN1 est délivré si le stagiaire obtient une note  $\geq$  à 15/20 à la VAT et  $\geq$  4 critères lors de la VAS

*Pour une note  $\geq$  8/20 et  $<$  15/20, le stagiaire se verra proposer une nouvelle VAT.*



**Votre interlocuteur**

Christelle JULOU

☎ 02 35 97 64 00

cjulou@Onet.fr

8 rue des mignardises

ZI du District

76450 CANY-BARVILLE

LIP INDUSTRIE TECHNIQUE & NUCLEAIRE

Madame JUSTINE PLACIDO

69 RUE JEAN ZAY

1ER ETAGE PORTE C

69800 – SAINT PRIEST

A CANY-BARVILLE, le 29/06/2026

Madame,

Veuillez trouver ci-joint deux exemplaires de la convention pour la formation Recyclage Savoir Commun du Nucléaire de niveau 1 (SCN1) - Option RN à laquelle sont inscrites les personnes suivantes :

DJAMEL MEBAREK BOUKHALFA

Nous vous remercions de bien vouloir nous retourner au plus vite un exemplaire daté et signé, accompagné du cachet de votre entreprise, afin d'engager les démarches nécessaires au déroulement de cette formation, et ce à l'adresse ci-dessus.

Conservez le deuxième exemplaire de cette convention qui pourra vous être demandé par votre organisme paritaire collecteur agréé ou votre fonds d'assurance formation en vue d'une éventuelle prise en charge.

Nous vous remercions de votre confiance et nous vous prions d'agréer, Madame, nos salutations distinguées.

ONET TECHNOLOGIES TI

# CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

Articles L. 6353-1 et L.6353-2 du Code du travail  
Session n° 26134982CG

Entre les soussignés,

| Nom et adresse du client<br><i>Dénommé ci-après le « Client »</i>              | Nom et adresse de l'organisme de formation<br><i>Dénommé ci-après le « ONET TECHNOLOGIES TI – Agence Formation »</i> |
|--------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| LIP INDUSTRIE TECHNIQUE & NUCLEAIRE<br>69 RUE JEAN ZAY<br>69800 - SAINT PRIEST | ONET TECHNOLOGIES TI Formation<br>ZA La Plaine des Vaux – 6A Impasse Pierre Latécoère<br>37500 Chinon                |
|                                                                                |                                                                                                                      |
| Code NAF :                                                                     | Code NAF : 85.59A                                                                                                    |
| SIRET :                                                                        | Siret n° 38803510700290                                                                                              |
|                                                                                | Déclaration d'Activité enregistrée sous le n° 24130153537<br>auprès du préfet de la région Centre-Val de Loire       |

Est conclue la convention suivante, en application des dispositions de la partie VI du Code du Travail portant organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de l'éducation permanente.

ONET TECHNOLOGIES TI s'engage à délivrer une prestation de formation de qualité, conformément au décret n°2015-790 du 30 juin 2015. A ce titre, ONET TECHNOLOGIES TI adhère à la charte qualité d'AGEFOS PME qui est disponible à l'adresse : [www.agefos-pme.com](http://www.agefos-pme.com).

## Article 1 - Objet de la Convention

En exécution de la présente convention, ONET TECHNOLOGIES TI – Agence Formation s'engage à organiser l'action de formation suivante :

Intitulé de l'action de formation : Recyclage Savoir Commun du Nucléaire de niveau 1 (SCN1) - Option RN

Type d'action de formation (article L.6313-1 du Code du travail) :

Date de la session : du 26/03/2026 au 27/03/2026

Durée : 2.00 jour(s), 14:00 heures

Lieu de la formation : CANY-BARVILLE (Seine-Maritime)

Programme et méthodes : voir fiche descriptive en annexe

Format de réalisation : Présentiel

## Article 2 – Effectif formé

ONET TECHNOLOGIES TI – Agence Formation accueillera la (les) personne(s) suivante(s) :

DJAMEL MEBAREK BOUKHALFA

### Article 3 - Dispositions financières

En contrepartie de cette action de formation, l'entreprise s'acquittera de :

| Intitulé de la prestation | Type de tarification | Coût unitaire HT | Quantité | Coût global HT | Taux de TVA |
|---------------------------|----------------------|------------------|----------|----------------|-------------|
| Formation Inter           | Forfait/Pers.        | 586,00 €         | 1.00     | 586,00 €       | 20 %        |
| Coût total HT             |                      | 586,00 €         |          |                |             |
| Montant Total TVA         |                      | 117,20 €         |          |                |             |
| Coût total TTC            |                      | 703,20 €         |          |                |             |

### Article 4 – Modalités de règlement

Les factures seront établies à l'issue de la formation par l'organisme de formation ONET TECHNOLOGIES TI – Agence Formation, accompagnées des feuilles d'émargement dûment signées par les stagiaires (signature le matin et signature l'après-midi) et le formateur ainsi que tout document et pièce de nature à justifier la réalité et la validité des dépenses de formation engagées à ce titre.

Dans le cadre d'une subrogation de paiement de la prestation à l'OPCO, LIP INDUSTRIE TECHNIQUE & NUCLEAIRE transmet à ONET TECHNOLOGIES TI – Agence Formation le numéro et l'avis d'accord de prise en charge avant le début de la prestation.

Dans le cas où l'OPCO ne prendrait pas en charge le montant, ou que l'accord de prise en charge ne nous serait pas adressé avant le début de l'action, les montants dus et les frais associés, seront intégralement facturés à LIP INDUSTRIE TECHNIQUE & NUCLEAIRE.

Les modalités de règlement sont définies contractuellement et peuvent varier en fonction de l'accord conclu entre les parties.

Dans tous les cas, les conditions retenues sont expressément mentionnées dans le contrat ou le bon de commande, et s'imposent aux deux parties dès lors qu'elles ont été acceptées.

### Article 5 – Résiliation de la convention

En cas de dédit par l'entreprise à moins de 10 jours francs avant le début de l'action mentionnée dans l'article 1, ONET TECHNOLOGIES TI – Agence Formation pourra retenir sur le coût total, les sommes qu'il aura engagées pour la réalisation de ladite action.

Les conditions d'annulation sont définies contractuellement et peuvent varier en fonction de l'accord conclu entre les parties.

Dans tous les cas, les modalités retenues sont indiquées dans le contrat ou la commande et s'imposent aux deux parties dès leur acceptation.

### Article 6 - Différends éventuels

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal de Marseille sera seul compétent pour régler le litige.

La présente convention prend effet à compter de sa signature par l'entreprise pour la durée visée à l'Article 1.

Fait en double exemplaire, à CANY-BARVILLE, le 29 juin 2026.

| Pour le client                                                                       | Pour ONET TECHNOLOGIES TI – Agence Formation                                         |
|--------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|
| Nom du représentant légal ou signataire dûment habilité<br>Date – Cachet – signature | EMMANUEL BELLANGER - Responsable Formation                                           |
|                                                                                      |  |

Un exemplaire de cette convention dûment signée et revêtue du cachet de l'entreprise est à nous adresser par courrier à l'adresse suivante :

**8 rue des mignardises – ZI du District – 76450 CANY-BARVILLE**

ONET TECHNOLOGIES TI - S.A.S. au capital de 2 000 000 € - 388 035 107 RCS MARSEILLE

SIEGE SOCIAL : 36, boulevard de l'Océan – CS 20280 – 13258 MARSEILLE – Cedex 09 - France

Tél. : 04 91 29 18 10 - Fax : 04 91 29 18 51 - onet-technologies-ti@onet.fr - <http://www.onet-technologies.com>

ONET TECHNOLOGIES TI formation est certifiée Qualiopi concernant la catégorie **actions de formation**. Vous trouverez notre certificat sur notre site